



Expression commune CGT Educ'Action et SUD éducation

Le CAPPEI : Pour nous, c'est toujours non !

Le décret instaurant la nouvelle formation des enseignant-e-s spécialisé-e-s a été adopté par le Conseil Supérieur de l'Éducation du 26 janvier. A première vue, il instaure une formation unique pour les enseignant-e-s du premier et du second degré, souhait d'équité que nous portons depuis longtemps. En réalité, dans le second degré, aucune PLP (professeur-e des lycées professionnels) ne pourra s'inscrire au CAPPEI dans les trois ans à venir et seule-s les PLC (professeur-e-s des lycées et collèges) coordinateurs et coordinatrices d'ULIS pourront le faire. Cette nouvelle formation entérine surtout la remise en cause de l'enseignement adapté et finalise sa disparition et celle des options. Pour toutes ces raisons, nos organisations ont voté contre ce texte dangereux.

Ce CAPPEI est la dernière pierre à l'édifice de la politique développée et assumée depuis 2013 et la loi de Refondation par le MEN. Elle prône la liquidation des RASED, des SEGPA, des EREA au nom d'une généralisation à marche forcée de l'école inclusive sans les moyens et formations nécessaires...

La liquidation de l'enseignement adapté répond à une logique de médicalisation de l'ensemble de la difficulté scolaire. Le ministère nie ainsi qu'une grande partie de ces difficultés est la conséquence de conditions sociales et la reproduction des inégalités sociales.

A l'avenir, avec cette certification, l'Éducation nationale ne formera que des expert-e-s référent-e-s polyvalent-e-s du handicap, dans une formation au rabais éloignée des connaissances théoriques nécessaires. Pour l'heure, les questions de gestion de personnels dans la phase transitoire et à plus long terme ne sont pas réglées. Nous serons vigilant-e-s lors des futures négociations de la circulaire d'application afin que les collègues voient leurs droits préservés et qu'un cadrage national soit imposé pour l'ensemble des collègues du premier et du second degré.

À point nommé, sort au même moment une étude de l'IREDU sur l'impact des RASED sur les apprentissages des élèves. Les conclusions dévoilées lors d'un colloque fin janvier estiment que ces dispositifs « auraient un impact négatif sur les apprentissages ». Ce rapport basé uniquement sur des études statistiques sans enquête dans les écoles acte la politique de destruction des RASED instauré par X. Darcos en 2008 et poursuivie par les ministres suivants. On nous vend ainsi l'aide personnalisée et le dispositif « plus de maîtres que de classes » comme l'unique réponse efficace à la difficulté scolaire. C'est passer sous silence que les RASED ont subi 5000 suppressions de postes. Ceux-ci n'ont plus les moyens de répondre aux demandes subissent une diminution du temps d'intervention et de la durée des aides. Comme celui qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage, on supprime l'enseignement adapté et on détourne les métiers des enseignant-e-s spécialisé-e-s.

Les organisations syndicales CGT Educ'Action et SUD Education estiment que le traitement des difficultés scolaires et la prise en charge du handicap exigent des moyens à la hauteur des besoins et une réelle transformation de l'École qui permette à chaque élève de recevoir une aide à la hauteur de ses besoins. Pour ces raisons, elles s'engageront avec les personnels pour une autre formation et une autre certification.